Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 29087

Intitulé

Costumier(ière)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
EPLE Ecole Boulle - GRETA de la création, du design et des	Administrateur
métiers d'art (C.D.M.A.)	

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

242v Couture, flou

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(la) costumier(ière) réalise des costumes de spectacle (patron et montage) et se charge de la confection à partir des maquettes et des tissus choisis par le créateur.

Les activités pour la réalisation d'un costume historique sur mesure sont les suivantes :

- analyse des intentions artistiques du créateur
- analyse et traduction graphique les éléments du costume
- choix et préparation des matières premières
- budgétisation
- planification des tâches à réaliser
- construction de volumes (structure de jupe et corset)
- élaboration de la toile
- essayages
- coupe, montage, ajustements, finitions, ennoblissement
- livraison et présentation en conditions de spectacle

Le costumier de spectacles doit être capable de :

- dialoguer avec créateur, équipe d'atelier, interprètes, fournisseurs
- repérer, exploiter les sources d'information historiques, artistiques, techniques....
- adapter un processus de fabrication au caractère et aux conditions budgétaires, techniques d'une production de spectacle
- traiter les matériaux en fonction de leur nature et de l'effet souhaité
- transposer des notions de géométrie plane et de construction de volume
- définir la coupe d'un costume à partir d'un patron, d'un moulage,
- essayer une toile, l'ajuster, considérer les contraintes du mouvement et équilibrer les volumes à la morphologie d'un interprète particulier
- assumer les retouches et les adaptations au moment de la livraison
- évaluer un métrage, établir un plan de coupe et couper
- assembler les éléments selon une gamme opératoire à établir
- maîtriser les points de couture main spécifiques au costume historique et la machine à coudre industrielle
- ornementer le costume selon des références stylistiques précises

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

spectacle vivant : theatre, lyrique, danse, cirque, spectacle de rue,

cinéma, télévision, publicité.

Costumier(ère)

Costumier(ère) - Réalisateur (trice)

Costumier(ère)- Habilleur (euse)

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>L1502</u>: Costume et Habillage spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est organisée autour de 4 blocs de compétences :

BC1 : Analyser les conditions de réalisation de costume(s)

BC2 : Mettre en œuvre la réalisation du costume

BC3 : Réaliser le patronage et l'essayage

BC4 : Fabriquer le(les) costume(s) et les ennoblissements

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION				
Bloc de compétence n°1 de	Descriptif:				
la fiche n° 29087 - Analyser	Rechercher et organiser les informations liées au cadre de la				
les conditions de réalisation	réalisation d'un costume,				
de costume(s)	Raisonner et déduire les contraintes de production du costume,				
	Identifier les caractéristiques d'une époque et son style,				
	Rechercher les informations,				
	Raisonner et déduire,				
	Identifier les caractéristiques d'une époque et son style.				
	Modalités d'évaluation :				
	Etude de cas à partir de supports iconographiques				
	Il est remis au candidat une attestation du bloc de compétences «				
	acquis ».				
Bloc de compétence n°2 de	Descriptif:				
la fiche n° 29087 - Mettre en	Anticiper les opérations à effectuer,				
œuvre la réalisation du	Déterminer les besoins,				
costume	Tenir compte des remarques,				
	S'impliquer dans une démarche collective,				
	Optimiser l'exécution,				
	Calculer des métrages,				
	Quantifier les fournitures nécessaires.				
	Modalités d'évaluation :				
	Mise en situation à partir de l'étude d'un cas				
	Il est remis au candidat une attestation du bloc de compétences «				
	acquis »				
Bloc de compétence n°3 de	Descriptif:				
la fiche n° 29087 - Réaliser le					
patronage et l'essayage	Considérer l'incidence des caractéristiques propres aux différentes				
	disciplines du spectacle (théâtre, lyrique, cirque, rue, danse),				
	Utiliser les outils et les méthodes de construction de patrons,				
	Conduire un essayage,				
	Produire des échantillons des effets souhaités,				
	Appliquer les consignes.				
	Modalités d'évaluation :				
	Mise en situation de réalisation d'un costume,				
	Mise en pratique des données et des connaissances				
	Il est remis au candidat une attestation du bloc de compétences «				
	acquis »				

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de	Descriptif:

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINONCOMPOSITION DES JURYS		
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Χ	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	Х		100% Professionnels
En contrat de professionnalisation	Х		100% Professionnels
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		100% Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 05 août 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Costumier(ière)" avec effet au 11 avril 2014, jusqu'au 05 août 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel le 3 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Costumier(e)" avec effet au 31 janvier 2011 jusqu'au 22 août 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 15 octobre 1999 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation à compter de 1991, sous l'intitulé 'Réalisateur de costume de spectacle'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 titulaires de la certification par an (en moyenne)

Autres sources d'information :

info@cdma.greta.fr

GRETA CDMA

Lieu(x) de certification :

EPLE Ecole Boulle - GRETA de la création, du design et des métiers d'art (C.D.M.A.) : Île-de-France - Paris (75) [PARIS] ESAA BOULLE - 19 rue Pierre Bourdan, 75012 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Lycée des Métiers de la mode et du spectacle 19 Rue des Taillandiers, 75011 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : Costumier(e)